

# Conditions générales de vente de produits Stanley & Stella

## 1. GÉNÉRALITÉS

- 1.1. Toute commande de produits à la société Stanley and Stella SA (« Stanley & Stella ») est régie exclusivement par les conditions ci-après. En conséquence, le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du client aux présentes conditions générales. Toute dérogation à celles-ci doit faire l'objet d'un accord écrit émanant de Stanley & Stella pour être prise en considération. Ces conditions prévalent sur toute stipulation faite dans les documents du client.
- 1.2. Stanley & Stella se réserve le droit de modifier les présentes conditions générales. Celles-ci seront applicables à toute commande passée par le client après la communication à celui-ci des conditions générales modifiées.
- 1.3. Stanley & Stella offre à ses clients des produits vierges tels que présentés dans son catalogue (ci-après « Produits Vierges ») mais également des produits décorés figurant à son catalogue (ci-après « Produits Décorés ») et des produits fabriqués sur commande (ci-après « Produits MTO »). Les Produits Décorés et les Produits MTO sont désignés ensemble par le terme « Produits Personnalisés ».

## 2. DEVIS ET BON-A-TIRER / ÉCHANTILLON POUR LES PRODUITS PERSONNALISÉS

- 2.1. Toute commande de Produits Personnalisés doit faire l'objet d'un devis préalable par Stanley & Stella. Ce devis porte un numéro de référence qui sera repris dans l'ensemble des communications ultérieures entre les parties. Les attributs, caractéristiques et la qualité des produits contenus dans le devis qui n'ont pas été expressément convenus (type de caractère et couleurs de la décoration, disposition, produits, etc.) sont choisis librement par Stanley & Stella.
- 2.2. Pour les Produits Décorés, Stanley & Stella soumettra au client un bon-à-tirer de l'artwork sur base duquel les parties détermineront l'ensemble des caractéristiques du Produit Décoré que le client souhaite commander.
- 2.3. Pour les Produits MTO, Stanley & Stella soumettra au client un ou plusieurs échantillons sur base desquels les parties détermineront l'ensemble des caractéristiques du Produit MTO que le client souhaite commander. Ces caractéristiques seront décrites dans un document intitulé « Technical Specifications » qui fera notamment référence à l'échantillon choisi (« Echantillon de Référence»). Certains aspects de l'Echantillon de Référence (couleurs, accessoires, impression, etc.) peuvent faire l'objet de commentaires ou d'annotations par le client pour autant que celles-ci soient exprimées de manière claire et mesurable. Ces modifications/annotations seront alors reprises dans les Technical Specifications du Produit MTO comme divergentes de l'Echantillon de Référence.
- 2.4. Le devis a pour vocation de fournir au client une première estimation de prix hors TVA du Produit Personnalisé commandé, le cas échéant sur base des Technical Specifications et des frais de développement et de production estimés. Les coûts d'échantillons, d'épreuves, de projets et/ou de clichés des Produits Personnalisés ainsi que les frais associés (par ex. frais de port) seront facturés au client.

## 3. COMMANDE DE PRODUITS - CONCLUSION DU CONTRAT

- 3.1. Le catalogue des produits Stanley & Stella et leur description ne constituent pas une offre en tant que telle. Il ne suffit dès lors pas de remplir le formulaire de commande pour que le contrat de vente soit formé.
- 3.2. Stanley & Stella se réserve le droit de refuser une commande notamment lorsque les informations communiquées par le client lors de l'enregistrement de sa commande s'avèrent inexactes, incomplètes ou désuètes. Stanley & Stella n'est pas tenu de préciser au client les raisons qui ont motivé son refus.
- 3.3. La vente ne sera définitivement conclue que lors de la réception par le client de la Confirmation de Commande de Stanley & Stella (Order Confirmation). Pour les Produits Décorés, l'acceptation par Stanley & Stella du bon à tirer dûment signé par le client tiendra lieu d'Order Confirmation. Pour les Produits MTO, l'acceptation par Stanley & Stella des Technical Specifications approuvées par le client tiendra lieu d'Order Confirmation.
- 3.4. L'Order Confirmation précisera notamment :
  - 3.4.1. le prix applicable aux quantités commandées ;
  - 3.4.2. le descriptif complet des produits commandés en ce compris les Technical Specifications les cas échéant, les références à l'Echantillon de Référence en incluant les modifications/annotations éventuelles approuvées par Stanley & Stella ;
  - 3.4.3. les délais de livraison ;
  - 3.4.4. les modalités de paiement.
- 3.5. Pour les Produits Personnalisés, le client accepte que les prix mentionnés dans l'Order Confirmation peuvent être différents des prix initialement mentionnés dans le devis, notamment dans le cas où des éléments essentiels du devis ont été modifiés (par ex. quantités commandées, caractéristiques techniques, délais de livraison, etc.).
- 3.6. Une fois l'Order Confirmation envoyé par Stanley & Stella, plus aucune modification des produits commandés ne pourra être demandée. Si, exceptionnellement, Stanley & Stella devait accepter pareille modification après l'envoi de l'Order Confirmation, une nouvelle commande – annulant la précédente – devra être passée par le client précédée le cas échéant d'un nouveau devis. Stanley & Stella aura le droit de réclamer au client le remboursement des frais encourus suite à l'annulation de la commande initiale.
- 3.7. Pour les Produits Personnalisés, le client reconnaît expressément que la mise en production n'aura lieu qu'une fois que Stanley & Stella aura reçu :
  - le paiement de l'acompte prévu à l'article 11 des présentes ;
  - l'éventuelle garantie bancaire dûment complétée pour le paiement du solde tel que précisé à l'article 11 des présentes conditions.

## 4. DESCRIPTION DES MARCHANDISES À LIVRER

- 4.1. Les caractéristiques des produits livrés sont celles dont il est fait référence dans l'Order Confirmation. Les dimensions, poids, nuances, pourcentages, couleurs, etc. figurant dans l'Order Confirmation seront mis en œuvre aussi scrupuleusement que possible par Stanley & Stella moyennant toutefois les tolérances usuelles concernant les déviations usuelles. En ce qui concerne les quantités, il est expressément convenu que Stanley & Stella soit autorisée à livrer jusqu'à environ 10% en plus ou en moins des quantités commandées, à les facturer et être payée en conséquence. Dans le cas de Produits Personnalisés qui requièrent une finition compliquée ou particulièrement élaborée, cette tolérance est fixée à 20%. Les différences relatives aux dimensions, poids, quantités, nuances, pourcentages, couleurs, etc. qui tombent dans ces tolérances ne mettent pas en cause la validité juridique de la commande et ne donne pas droit au client à l'annulation du contrat, retenue de paiement, réduction de prix, indemnités, refus des produits à charge de Stanley & Stella.
- 4.2. Après en avoir informé le client, Stanley & Stella aura le droit de modifier légèrement les caractéristiques des produits à livrer si, pour des raisons indépendantes de sa volonté, comme notamment l'interruption des livraisons par le fabricant, une fourniture exactement conforme à la commande devenait impossible.
- 4.3. Les normes de qualité appliquées aux Produits en catalogue, Décorés ou Vierges, et aux Produits MTO sont conformes aux normes internationales standardisées de qualité dans la production de vêtements admises par Stanley & Stella et sont jointes aux Technical Specifications pour les produits MTO.

## 5. PRIX DE VENTE

Les prix de vente applicables sont ceux indiqués sur l'Order Confirmation. Sauf stipulation contraire, ceux-ci sont indiqués en EURO, hors TVA et n'incluent pas les frais de livraison.

## 6. LIVRAISON

- 6.1. Les délais de livraison sont communiqués à titre indicatif. Un retard dans la livraison ne pourra jamais donner lieu à de quelconques amendes ou indemnités dans le chef de Stanley & Stella ou justifier l'annulation de la commande par le client.
- 6.2. Stanley & Stella a le droit de refuser une ou plusieurs livraisons voire même de nouvelles commandes dans le cas où le client ne respecterait pas l'une ou l'autre de ses obligations vis-à-vis de Stanley & Stella (par exemple son obligation de paiement), quelles qu'en soient les raisons. En aucun cas, Stanley & Stella ne pourra être obligée de stocker ou de reprendre le stock de produits Stanley & Stella du client.
- 6.3. Sauf convention contraire expresse entre les parties, la livraison des Produits Vierges et Décorés se fait à l'usine (Ex Works) et celle des Produits MTO se fait chez le client (DDP= Delivery Duty Paid).
- 6.4. Les frais de transport à charge du client sont précisés dans l'Order Confirmation. Lorsque les produits commandés doivent être livrés dans un pays autre que la Belgique, le client est considéré comme l'importateur et devra à ce titre respecter les lois et réglementations en vigueur dans le pays dans lequel il réceptionne les produits.

## 7. RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

- 7.1. Les produits livrés en exécution d'une commande restent la propriété de Stanley & Stella jusqu'au paiement intégral du prix, non seulement de ces produits, mais encore de tous les produits vendus et livrés au client par Stanley & Stella et dont le prix n'aurait pas encore été entièrement acquitté.
- 7.2. Par prix, il faut entendre le prix facturé par Stanley & Stella, y compris les frais notamment de transport afférant à la vente et la TVA ainsi que les éventuels intérêts moratoires et indemnités dus en raison de l'inexécution ou de l'exécution tardive du contrat.
- 7.3. En cas de non-paiement par le client dans le délai contractuel, sans préjudice des autres droits lui appartenant en vertu du contrat ou de la loi, Stanley & Stella peut (mais n'est pas obligé) exiger la restitution des produits aux frais et risques du client. Les produits en stock sont présumés être ceux impayés. En tout état de cause, les parties conviennent que les produits de Stanley & Stella sont des choses de genre permettant à Stanley & Stella de mettre en œuvre sa clause de réserve de propriété sur tous les biens semblables à ceux impayés qui se trouvent en stock chez le client.
- 7.4. Le client est redevable d'une indemnité de dévalorisation fixée à 12 % du prix des produits par mois de détention depuis la livraison jusqu'à la restitution. Cette indemnité se compensera avec les acomptes éventuellement versés.
- 7.5. Sans préjudice de ce qui est stipulé ci-dessus, le client cède à Stanley & Stella toute créance de prix résultant de la vente, à crédit, de produits dont le prix d'achat n'a pas encore été acquitté auprès de Stanley & Stella au moment de ladite vente. Pour permettre la mise en œuvre de cette cession par notification au débiteur cédé, le client autorise Stanley & Stella à prendre connaissance de ses livres de comptes, facturiers, carnets de commandes et autres documents administratifs, financiers et comptables pertinents.

## 8. TRANSFERT DES RISQUES

- 8.1. Les risques de perte partielle ou totale ou d'endommagement des produits sont transférés au client, au jour où les marchandises sont à sa disposition, qu'il en prenne ou non livraison.

## 9. RÉCLAMATIONS

- 9.1. Le client est tenu de contrôler ou de faire contrôler les produits livrés au moment de la réception. Les réclamations doivent parvenir par lettre recommandée à Stanley & Stella dans un délai de 3 jours calendrier à dater de la prise en possession des produits, qu'ils le soient par le client ou par un tiers. Passé ce délai, les produits sont considérés comme acceptés par le client.
- 9.2. Une réclamation ne pourra en aucun cas être invoquée pour retarder le paiement de la facture. Un retour de produits ne sera réceptionné qu'après demande écrite au préalable et accord écrit de Stanley & Stella. Les frais d'un retour organisé par le client sans accord préalable par écrit de Stanley & Stella ne pourront jamais être pris en considération par ce dernier.
- 9.3. Toute réclamation concernant la facture doit être faite par lettre recommandée dans un délai de 8 jours calendrier après la date de facturation, à défaut de quoi, la facture sera considérée comme acceptée.

## 10. RESPONSABILITÉ

- 10.1. Si Stanley & Stella reconnaît le caractère défectueux de l'un de ses produits, celui-ci sera remplacé par un produit similaire de même valeur. Si pareil remplacement s'avère impossible, Stanley & Stella procédera au remboursement du produit défectueux et ce dans les meilleurs délais. En aucun cas, la responsabilité de Stanley & Stella ne dépassera ce remplacement / ce remboursement. Notamment, elle ne sera tenue à aucune perte ou dommage indirect, quel qu'il soit. Des différences de dimension, de ton, de couleur et d'exécution sont expressément tolérées vu la nature et la composition des produits et leur production en grande quantité. En aucun cas, un produit ne sera remplacé si le défaut apparaît dans une quantité plus petite ou égale à 5 % du nombre total des produits faisant l'objet de la commande.
- 10.2. Le produit transformé par le client ou un tiers ne sera en aucun cas remplacé ou remboursé. Le client reconnaît que sauf accord exprès écrit de Stanley & Stella il ne peut enlever des produits les signes distinctifs de Stanley & Stella, telles que par exemple les étiquettes des produits portant un des signes distinctifs de Stanley & Stella (marques, étiquette taille, etc.).

## 11. CONDITIONS DE PAIEMENT

- 11.1. Sauf indication contraire figurant sur la facture, les factures sont payables au comptant, sans escompte, dès réception. La facture sur laquelle un escompte pour paiement comptant a été déduit doit être payée à la date d'échéance mentionnée sur le document. En cas de paiement de la facture par le client avec un retard excédant de 6 jours calendrier cette date, Stanley & Stella se réserve le droit de refacturer au client tout ou partie de l'escompte indûment déduit sur la base du nombre de jours de retard par rapport à la date d'échéance effective ou de fixer une nouvelle échéance établie à 30 jours après la date de facture. Dans ce dernier cas, Stanley & Stella refacturera au client la totalité de l'escompte indûment déduit.
- 11.2. Sauf convention contraire écrite entre les parties, les Produits Personnalisés seront facturés selon le calendrier suivant :
  - un acompte lors de l'envoi par Stanley & Stella de l'Order Confirmation ;
  - le solde lors de la livraison des Produits Personnalisés.A titre de garantie du paiement du solde de la commande, Stanley & Stella aura le droit d'exiger du client une garantie bancaire.
- 11.3. Le client reconnaît expressément que la mise en production d'un Produit Personnalisé n'aura lieu qu'une fois que Stanley & Stella aura reçu :
  - le paiement de l'acompte ;
  - l'éventuelle garantie bancaire dûment complétée pour le solde de la commande.Par conséquent, tout retard dans le paiement de l'acompte et/ou de la communication de la garantie susmentionnée entraînera automatiquement un retard non imputable à Stanley & Stella du délai de livraison des produits commandés.

## 12. RETARD DE PAIEMENT

- 12.1. En cas de retard de paiement, le client est redevable, de plein droit et sans mise en demeure préalable, d'un intérêt de retard de 8% l'an à compter de la date d'échéance de la facture, augmenté d'une indemnité forfaitaire de 10% avec un minimum de 60 Euros, pour frais administratifs.
- 12.2. Le non-paiement à l'échéance d'une seule facture rendra toutes les autres factures échues ou non, de plein droit immédiatement exigibles. A tout moment, Stanley & Stella est en droit d'exiger des garanties de paiement. A défaut d'avoir reçu les garanties postulées, Stanley & Stella sera en droit de retarder la livraison des commandes en cours ou d'annuler celles-ci. Tous les coûts directs ou indirects liés au non respect du délai de paiement, comme par exemple les coûts de livraison supplémentaires seront à charge du client.
- 12.3. Indépendamment des intérêts et indemnités dont question ci-dessus, tout chèque refusé à l'encaissement donnera lieu de plein droit à une indemnité de 30 Euros, et toute traite impayée à l'échéance à une indemnité de 55 Euros. Sauf convention contraire entre les parties, les frais de transfert bancaire sont à charge du client.

## 13. FORCE MAJEURE – CAUSE D'EXONÉRATION

- 13.1. Le délai de livraison des produits est prolongé d'une période correspondante à la période durant laquelle Stanley & Stella est empêché de satisfaire à ses obligations en raison de la force majeure.
- 13.2. La force majeure est tout événement échappant au contrôle raisonnable de Stanley & Stella et qui influence l'exécution de ses engagements, y compris, mais sans toutefois s'y limiter, les catastrophes naturelles, les émeutes, la guerre et les opérations militaires, les situations d'urgence nationales ou locales, les actes ou négligences des pouvoirs publics, les litiges économiques de quelque nature que ce soit, les actions de travailleurs, les incendies, les inondations, la foudre, les explosions, les effondrements, ainsi que tout acte ou négligence d'une personne ou entité échappant au pouvoir de contrôle raisonnable de Stanley & Stella, notamment des tiers auprès de qui elle s'approvisionne.
- 13.3. Si le délai de livraison des produits est retardé de plus de 6 semaines en raison d'un cas de force majeure, tant Stanley & Stella que le client a la faculté d'annuler en tout ou en partie la commande sans que le client ne puisse faire valoir un quelconque droit à indemnité. Stanley & Stella a néanmoins le droit d'être dédommagé pour les frais exposés, en ce compris le cas échéant les frais de développement du produit (Produit MTO).
- 13.4. En cas de survenance de circonstances imprévues pendant l'exécution de la commande, Stanley & Stella pourra demander une prolongation du délai d'exécution et/ou une révision de la commande, y compris des prix fixés, si lesdites circonstances rendent l'exécution de la commande, en totalité ou en partie, plus difficile et/ou plus coûteuse. Le cas échéant, les parties se réuniront pour discuter de bonne foi des aménagements à apporter à la commande afin que celle-ci demeure avantageuse pour les deux parties.

## 14. ANNULATION DE COMMANDE

- 14.1. Toute annulation de commande par le client doit être faite par écrit. En cas d'annulation de commande non justifiée par un cas de force majeure (voir ci-dessus), le client est redevable d'une indemnité forfaitaire équivalente à :
  - pour les Produits Vierges : 20 % du montant total de la commande majoré des frais de transport encourus par Stanley & Stella ;
  - pour les Produits Personnalisés : si l'annulation intervient avant la mise en production du Produit Personnalisé : l'équivalent de l'acompte versé et en tout état de cause 30% du montant total de la commande si l'annulation intervient alors que la production du Produit Personnalisé a déjà commencé : 100% du montant total de la commande.
- 14.2. Moyennant notification écrite au client, Stanley & Stella est en droit d'annuler la commande si le client reste en défaut dans le délai imparti de (i) payer l'acompte et/ou (ii) de communiquer la garantie bancaire pour le paiement du solde. Dans pareil cas, Stanley & Stella aura le droit de réclamer au client l'indemnité forfaitaire prévue à l'article 14.1 sans préjudice du droit de réclamer une indemnité supérieure pour le dommage réel qu'elle prouve avoir subi.

## 15. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE – ILLUSTRATIONS

- 15.1. Nonobstant toute disposition contraire, tout élément protégé, développé, créé ou acquis par Stanley & Stella préalablement à la réalisation des Produits Personnalisés ou que Stanley & Stella créera ou acquerra lors de la réalisation des Produits Personnalisés ou de quelque autre manière est et restera la propriété exclusive de Stanley & Stella.
- 15.2. Stanley & Stella s'engage à supprimer ou à rendre anonyme toute information ou donnée relative au client avant de réutiliser tout élément protégé, créé ou acquis à l'occasion de la réalisation des Produits Personnalisés.
- 15.3. Le client choisit librement les illustrations/signes distinctifs qu'il souhaite voir figurer sur le Produit MTO. Il est seul responsable de ce choix et s'engage à ce que ces illustrations /signes distinctifs :
  - 15.3.1. – ne soient pas constitutifs d'infraction aux droits appartenant à des tiers ;
  - 15.3.2. – ne soient pas en contradiction avec les valeurs de Stanley & Stella (durabilité et qualité) ;
  - 15.3.3. – n'aient pas de contenu mensonger ou trompeur ;
  - 15.3.4. – ne contiennent aucun élément contraire à l'ordre public et aux bonnes mœurs ;
  - 15.3.5. – ne contreviennent à aucune disposition légale ou réglementaire applicable.
- 15.4. Stanley & Stella aura le droit de refuser d'insérer sur les Produits Personnalisés des illustrations/signes distinctifs qui ne répondraient pas aux conditions précitées.
- 15.5. Le client s'engage à indemniser totalement Stanley & Stella pour tous frais et indemnités quelconques (en ce compris les honoraires d'avocats) mis à sa charge et résultant de plaintes et/ou d'actions initiées par des tiers fondées sur la violation de leurs droits de propriété intellectuelle ou de leurs droits à l'image et/ou sur un préjudice qui leur aurait été causé par la violation par le client des conditions précitées.

## 16. DROIT APPLICABLE ET COMPÉTENCE DES TRIBUNAUX

- 16.1. Les présentes conditions générales et les contrats sur lesquelles elles s'appliquent sont exclusivement soumis au droit belge, à l'exclusion des règles de droit international privé et de la Convention de Vienne sur les contrats de vente internationale de marchandises.
- 16.2. Les cours et tribunaux de Bruxelles sont exclusivement compétents pour connaître de tout différend entre les parties quant aux présentes conditions générales et quant aux contrats sur lesquelles elles s'appliquent. Stanley & Stella aura cependant le droit de se diriger vers un autre tribunal compétent si elle le juge opportun.
- 16.3. Le cas échéant, la clause du droit applicable et de juridiction compétente mentionnée dans le contrat cadre conclut entre Stanley & Stella et le client prévaudra sur la présente clause pour ce qui concerne l'interprétation, l'exécution et la résiliation dudit contrat cadre.